

Québec, le 9 septembre 2005

Monsieur H.-Marcel Veilleux
Maire de la ville de Beauceville
540, boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N1

**Objet : Projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73)
entre Beauceville et Saint-Georges**

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la rencontre que vous avez eue avec monsieur André F. Bossé eu égard à la position de votre conseil municipal quant au choix du tracé de l'autoroute Robert-Cliche (73) à l'intérieur des limites de la ville de Beauceville, je vous fais part des commentaires suivants.

Vous comprendrez que la construction et l'entretien d'un boulevard urbain nécessitent des investissements difficilement justifiables alors que la desserte des terres est déjà assurée. De plus, les impacts environnementaux de ce dernier ajoutés à ceux du prolongement de l'autoroute rendrait le tracé Est beaucoup moins avantageux. Depuis le début de l'étude d'impact, nous nous sommes efforcés de proposer un tracé alternatif qui serait localisé le plus près possible de la ligne de transport d'électricité, de manière à ne pas créer de corridor additionnel et des morcellements de terre et d'habitats fauniques inutiles qui s'avèrent être des impacts environnementaux non négligeables. Cette exigence de la Ville ferait donc en sorte de rendre le prolongement de l'autoroute 73 moins acceptable sur le plan environnemental, et ce, d'autant plus que le rang Saint-Charles qui serait parallèle à cette voie urbaine serait localisé à un peu moins d'un kilomètre de cette dernière.

Toutefois, tel que déjà mentionné, le Ministère serait prêt à considérer la possibilité d'effectuer des travaux d'amélioration du rang Saint-Charles qui est l'axe déjà existant, et ce, entre la rue du Parc industriel et la route Fraser. Il convient de souligner que cet aménagement devrait se limiter à l'emprise actuelle considérant le milieu agricole et forestier traversé ainsi que la topographie des lieux.

Le Ministère serait également disposé à considérer le prolongement de la rue du Parc industriel jusqu'à l'A-73 sur la longueur qui restera à construire ainsi que la remise à niveau et la prise en charge de la route Fraser de la route 173 jusqu'à la voie de desserte de l'autoroute (tracé Est).

Pour les autres projets d'amélioration, ceux-ci seront considérés dans le cadre de la programmation quinquennale des travaux et en tenant compte des disponibilités budgétaires. Il convient de rappeler que nous avons autorisé un contrat pour la réfection de la route 173 représentant un investissement de 3,3 M\$ dont les travaux débutent cet été pour être complétés en 2006.

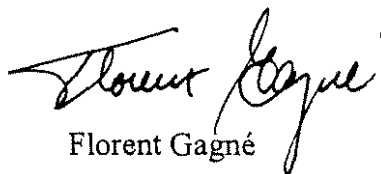
Quant à votre position concernant le tracé Ouest, nous vous rappelons que Tecsum a optimisé ce tracé en tenant compte de votre demande de le déplacer plus vers l'est de manière à ne pas trop restreindre le développement de la Ville. La variante étudiée dans l'analyse comparative présentée le 29 novembre 2004 est optimale compte tenu des normes techniques à respecter dans un milieu qui comporte des contraintes topographiques importantes. Ainsi, même dans l'éventualité où le tracé Ouest serait retenu, le Ministère ne pourrait pas se rendre à votre demande.

En conséquence, vous comprendrez que le Ministère a déposé l'étude d'impact au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en retenant le tracé de moindre impact, soit le tracé Est.

Depuis plusieurs années déjà, le Ministère s'est montré ouvert aux préoccupations de la ville de Beauceville. Il est donc à espérer que nous parviendrons à nous entendre sur ce projet tant attendu par les différents acteurs de la Beauce.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Florent Gagné



VILLE DE BEAUCEVILLE



Le 11 avril 2005

M. André Caron, Directeur régional
Direction Chaudière-Appalaches
Ministère des Transports
1156, boul. de la Rive-Sud
St-Romuald
G6W 5M6

OBJET: Autoroute 73

Monsieur,

Nous vous transmettons notre résolution no 2005-04-2094 confirmant la prise de position de la Ville de Beauceville sur le choix du tracé de l'autoroute 73 à l'intérieur du territoire de notre ville.

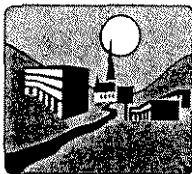
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments,

LE MAIRE

H. MARCEL VEILLEUX

HMV/mp

pj



VILLE DE BEAUCEVILLE

RÉSOLUTION NO 2005-04-2094

POSITION SUR LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE ROBERT-CLICHE (73)

Les Conseillers Lévy Mathieu et Marc Mercier s'excluent de la présente résolution

Considérant que :

- le projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) a été déposé pour fins de consultation par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), promoteur du projet, et que le MTQ souhaite que la Ville de Beauceville prenne position sur le choix d'un tracé sur son territoire;
- le projet de prolongement de l'autoroute 73 reçoit l'assentiment d'une très large partie de la population de Beauceville;
- le projet traverse le territoire de la Ville de Beauceville entre l'échangeur du chemin du Golf et la limite sud de la Ville;
- les études du MTQ ont identifié 2 tracés sur le territoire de Beauceville, le tracé est localisé entre le rang St-Charles et le rang St-Gaspard, et le tracé ouest, situé entre le rang St-Charles et la limite du périmètre urbain;
- le MTQ a réalisé et déposé une étude d'impact sur l'environnement et des études sectorielles pour supporter les analyses du milieu et le choix d'un tracé de moindre impact sur l'environnement (tracé est);
- la Ville et la MRC Robert-Cliche ont depuis près de 20 ans, utilisé un tracé de référence, assimilable au tracé ouest, pour appuyer et stimuler le développement urbain de la Ville;
- les autorités de la Ville, conjointement et avec le financement du MTQ, ainsi qu'avec la collaboration d'intervenants locaux, ont réalisé une étude complémentaire portant sur les « *Répercussions du prolongement de l'autoroute 73 sur le dynamisme économique et la structure urbaine de Beauceville* »;
- les membres du comité conjoint, formé par des représentants de la Ville, du MTQ et des intervenants du milieu, ont supervisé le déroulement de l'étude complémentaire et ont reçu le rapport du Consultant Roma Fluet et Associés;

RÉSOLUTION 2005-04-2094 (SUITE)

- l'étude complémentaire identifie un avantage du tracé ouest sur le développement et le dynamisme urbain de la Ville, tout en mettant en lumière que le tracé est assuré un meilleur respect de l'environnement;
- le territoire de la Ville de Beauceville ne sera desservi que par un seul échangeur, localisé à la jonction de l'autoroute avec la route du Golf alors qu'un autre avait déjà été prévu initialement au niveau de la 95^e Rue (route Fraser);
- de larges segments de la population de Beauceville ont pris position en faveur de l'un ou l'autre tracé et que des pétitions ont été déposées auprès du Conseil municipal et du bureau régional du Ministère des transports favorisant l'un ou l'autre tracé;
- les membres de la Chambre de Commerce supportent le prolongement de l'autoroute et ont officiellement pris position en faveur du tracé ouest;
- les représentants de l'UPA et du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce privilégient le tracé ouest;

Il est proposé par monsieur Marcel Roy, appuyé par monsieur Denis Poulin, et résolu

- 1) **d'accepter le dépôt de l'étude complémentaire préparé par la firme Roma Fluet et Associés et le rendre celle-ci disponible pour consultation;**
- 2) **d'acheminer au Ministère des Transports du Québec la position de la Ville quant au choix d'un tracé préférable sur le territoire de Beauceville:**
- 3) **d'établir la position de la Ville de Beauceville comme suit :**
 - **La Ville de Beauceville comprend que le tracé ouest, corrigé à la traversée de la route Fraser en le déplaçant légèrement vers l'est, favorise à court et moyen terme, le développement économique et la structure urbaine de la Ville tout en respectant les préoccupations des agriculteurs touchés par le projet;**

RÉSOLUTION 2005-04-2094 (SUITE)

- Cette compréhension des conséquences du tracé ouest est juste dans la mesure où le projet global comprend une route d'accès entre l'échangeur de la route du Golf et le Parc industriel ainsi que la construction d'une voie de service du côté ouest de l'autoroute, assimilable à une voie collectrice nord-sud pour relier la route d'accès au Parc Industriel au raccordement sud (sortie Notre-Dame-des-Pins);
- La Ville de Beauceville reconnaît que le tracé est offre une meilleure protection de l'environnement. Cependant la Ville est inquiète des conséquences à moyen terme sur les exploitations agricoles et forestières touchées par le tracé est.
- La Ville a reçu les représentations des citoyens et elle fait sienne leurs préoccupations. Les membres du Conseil sont sensibles au fait que le tracé est permet de réduire le nombre d'expropriations, limite les effets de la pollution sonore et restreint le nombre de résidants qui pourraient être affectés par la localisation de l'autoroute;
- que le BAPE en 1988 « insistait alors sur l'importance d'une solution globale si l'on voulait respecter l'environnement et la qualité de vie des citoyens »
- La Ville de Beauceville privilégie le tracé ouest telle que proposé avec une modification quant à la traverse de la route Fraser (déplacer cette traverse un peu plus à l'est) incluant une voie de desserte du Parc industriel et une voie de desserte nord-sud de la voie de desserte du Parc Industriel jusqu'au raccordement sud (sortie Notre-Dame-des-Pins)
- Toutefois la Ville de Beauceville sera prête à donner son appui au tracé est avec les engagements et mesures suivantes par le Ministère des transports, soit:
 - La construction d'une voie de desserte directe au Parc Industriel là où sera rendu la 181^e Rue au moment de la réalisation du projet de l'autoroute 73

RÉSOLUTION 2005-04-2094 (SUITE)

- La construction et l'entretien d'une voie urbaine, axe nord-sud, de la voie de desserte du Parc industriel jusqu'au raccordement sud (sortie Notre-Dame-des-Pins) et ce dans le corridor du tracé ouest (tracé de référence)

- Remise à niveau et prise en charge l'entretien de la route Fraser dans son entier.

- Ces mesures d'atténuations des impacts négatifs sur le développement de la Ville devront faire partie d'une entente signée avec le Ministère des transports

- Les autres projets d'amélioration des routes provinciales sur le territoire de la Ville déjà soumis au Ministère des transports devront être inscrits dans son plan quinquennal de façon à ce que leurs réalisations soient accélérées.

ADOPTÉ

Extrait certifié conforme du procès verbal
de l'assemblée du conseil tenue le 4 avril 2005
Donné à Beauceville, ce 8 avril 2005


MADELEINE POULIN, Ass.-Greffier